

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué le onze septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne GLET, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	8
Votants	9
Vote	
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : le 11 septembre 2026

Étaient présents : Lénaïk BELLEIL, Lucie BERTHOU, Nadine BOUVIER, Fabienne GLET, Léonard GLO, Magali LAIGLE, Fanny RIGAULT PIVAN, Anselme MASSIOT

Ont donné pouvoir : Marc CHRISTIE donne pouvoir Fabienne GLET

Absents excusés : Sylvain DENIS, Charles TEMPLÉ

Secrétaire de séance : Magali LAIGLE

DELIBERATION 2026 09 08

DISPOSITIF PASS'EAU : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SAUR

Annexe : Convention de partenariat relative au dispositif PASS'EAU avec la SAUR

Dans le cadre du contrat de délégation de distribution d'eau potable avec l'entreprise SAUR, REDON Agglomération bénéficie à nouveau du dispositif PASS'EAU. Ce dernier permet d'appliquer des réductions sous formes de « jetons » sur la facture d'eau des usagers en difficultés.

L'enveloppe disponible pour la commune de SAINT-GANTON est la suivante :

Année	Montant en €/an	Valeur du jeton	Nombre de jetons/an
2026	95	20	5
2027	95	20	5
Et Jusqu'au 31/12/2033	95	20	5

REDON Agglomération n'ayant pas la compétence sociale, il est demandé aux communes de déterminer la liste des bénéficiaires qui sera ensuite transmise à SAUR pour application sur la facturation.

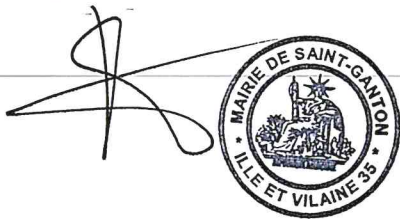
Pour mise en application du dispositif, il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le Maire à signer la convention ci-annexée avec la SAUR

Il est demandé à la commune d'adresser une liste des bénéficiaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée relative au dispositif PASS'EAU avec la SAUR et tout document afférent à cette décision.

Pour certifié conforme,
Le Maire
Fabienne GLET



Le secrétaire de séance
Magali LAIGLE

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes.